

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue mardi, le 28 avril 2009 à 19 h au Centre culturel Louis-Saint-Laurent, 10, place Dabo, Lorraine, ajournée et reprise mardi, le 12 mai 2009 à 20 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Nadine Blais, Sandra East, Hélène Farsa, Paule Fortier, Estelle Labelle, Christine Labrie, Lise Landry, Lucie Ouellette, Guylaine Richer et Johanne Roy, MM. Michel Arcand, Pierre Bertrand, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Benoît Gagnon, Gilbert Guérette, Daniel Legault, Jean Paquette, Michel Phaneuf et Stéphane Racine, ainsi que Mme Elisa Rietzschel, commissaire-parent.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Yves Marcotte, dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Marie-France Boyer, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj. et Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. adj. par int.

Mme Guylaine Richer a prévenu de son retard et Mme Karine Lefrançois a prévenu de son absence. MM. Denis Claude Blais et Claude Girard étaient absents en raison d'un problème acoustique au Centre culturel Louis-Saint-Laurent, lequel ne leur a pas permis d'entendre l'information annonçant la tenue d'un comité plénier le 12 mai 2009.

RÉOUVERTURE

Résolution n° CC-090512-3053

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 21 h 20.

COMITÉ AD HOC : PERSÉVÉRANCE ET RÉUSSITE SCOLAIRE

Résolution n° CC-090512-3054

ATTENDU la volonté du conseil des commissaires de promouvoir la persévérance et la réussite scolaire sur l'ensemble du territoire de la Commission scolaire;

ATTENDU le désir du conseil de mobiliser les différents intervenants et partenaires du milieu à l'importance de ce dossier pour l'avenir économique et social de la région;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE FORMER un comité ad hoc composé de cinq personnes, en plus de la présidence et de la vice-présidence, afin de travailler à la tenue d'un colloque régional portant sur le thème de la persévérance et la réussite scolaire;

DE DÉSIGNER les commissaires suivants comme membres de ce comité : Mmes Josée Bastien, Nadine Blais, Johanne Roy, une commissaire-parent en alternance et M. Gilbert Guérette, ainsi que Mmes Paule Fortier et Johanne Beaulieu.

Adopté

PROCÉDURE D'ÉLECTION

Résolution n° CC-090512-3055

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE RETENIR la procédure suivante pour l'élection des membres des comités :

- Identification du poste à combler.
- Période de mise en candidature : la ou les propositions sont reçues pour les postes à combler.
- On procède au vote. On organise autant de tours de votation qu'il est requis pour obtenir l'adoption d'une proposition à la majorité des voix des membres présents.
- Entre chaque tour de vote, le candidat ayant obtenu le moins de votes est éliminé.

DE PROCÉDER par scrutin secret et que seul le résultat final soit divulgué;

DE DÉTRUIRE les bulletins de vote dès que les résultats sont divulgués;

DE DÉSIGNER M. Yvon Truchon comme scrutateur.

Adopté

NOMINATION D'UN SCRUTATEUR

Résolution n° CC-090512-3056

Il est proposé par Mme Sandra East

DE DÉSIGNER M. Richard Chaurest comme scrutateur.

Adopté

COMITÉ AD HOC : STRUCTURE ET RÉMUNÉRATION – PROJET DE LOI 88

Appel de candidatures

La présidente appelle les propositions pour ces sept postes :

Mmes Josée Bastien, Estelle Labelle et Elisa Rietzschel. MM. Michel Arcand, Pierre Bertrand, Normand Chalifoux, Jean Paquette et Stéphane Racine se proposent, ainsi que Mme Guylaine Richer, absente, mais qui a fait part à la présidente de son intention de poser sa candidature. M. Jean Paquette retire sa candidature.

La présidente invite les commissaires à s'exprimer par vote secret. À l'issue du scrutin, Mmes Josée Bastien, Estelle Labelle, Guylaine Richer, MM. Michel Arcand, Pierre Bertrand, Normand Chalifoux et Stéphane Racine sont déclarés élus.

COMITÉ AD HOC : STRUCTURE ET RÉMUNÉRATION – PROJET DE LOI 88
Résolution n° CC-090512-3057

ATTENDU les nombreuses modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique par le projet de loi 88;

ATTENDU l'importance de bien définir le rôle du commissaire dans la nouvelle structure proposée;

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE FORMER un comité ad hoc composé de sept personnes, en plus de la présidence et de la vice-présidence, afin d'entamer une réflexion à l'égard des différentes structures des comités existants et de la rémunération qui s'y rattache dans le but de les rendre plus actuels dans le présent contexte;

DE DÉSIGNER les commissaires suivants comme membres de ce comité ad hoc : Mmes Josée Bastien, Estelle Labelle, Guylaine Richer, MM. Michel Arcand, Pierre Bertrand, Normand Chalifoux et Stéphane Racine, ainsi que Mmes Paule Fortier et Johanne Beaulieu.

Adopté

FÉLICITATIONS – POLYVALENTE DEUX-MONTAGNES
Résolution n° CC-090512-3058

Il est proposé par Mme Christine Labrie

D'ADRESSER des félicitations à la direction et au personnel enseignant de la Polyvalente de Deux-Montagnes pour l'excellent travail accompli dans le cadre du projet « La Coop des jeunes créateurs manuels ». Il a été créé par l'enseignante Danielle Touchette et ses élèves en adaptation scolaire. Ce plateau de travail permet aux jeunes d'expérimenter plusieurs tâches manuelles et ainsi acquérir plusieurs habiletés leur permettant d'avoir une expérience en milieu de travail.

Adopté

Mme Guylaine Richer occupe son siège à 22 h 5.

LEVÉE DE LA SÉANCE
Résolution n° CC-090512-3059

Il est proposé par M. Stéphane Racine

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 22 h 15.

Paule Fortier, présidente

Yves Marcotte, secrétaire général